



Commune de Lully

La Municipalité de Lully met au concours le poste suivant :

Employé-e au service de la voirie et des espaces verts (80%)

Votre formation est confirmée par un CFC d'un métier manuel en relation avec un des domaines de compétence du secteur de voirie, ou formation équivalente, avec expérience.

Votre profil :

- Expérience dans l'utilisation de véhicules, outils et machines de voirie ;
- Possession du permis de conduire ;
- Maîtrise du français ;
- Goût pour le travail à l'extérieur ;
- De nationalité suisse ou permis C ou B ;
- Expérience professionnelle de 5 ans.

Vos missions principales :

- Participer aux tâches de maintenance des infrastructures communales ;
- Entretien des espaces verts, tonte, fauche, travaux forestiers, aménagements divers ;
- Entretien divers (maçonnerie, mécanique, menuiserie, ...)
- Nettoyage des routes, trottoirs et places ;
- Effectuer des creuses et autres tâches liées aux prestations du cimetière ;
- Participer au montage et démontage des manifestations sur le territoire de la commune ;
- Utilisation des véhicules, outils et machines de voirie ;
- Déneiger et saler les routes et les chemins ;
- Toutes les autres missions liées au service notamment les services de piquets.

Vos aptitudes personnelles vous permettent d'avoir le sens de l'organisation. Vous êtes apte à travailler seul et/ou en petite équipe. Vous avez un esprit d'ouverture face au changement. De personnalité avenante, consciencieuse et discrète, vous êtes de bonne constitution et résistant au stress. Vous êtes également rigoureux et précis.

Nous vous offrons un environnement de travail stimulant

Entrée en fonction : de suite ou à convenir

Le site internet www.lully.ch vous orientera sur notre collectivité villageoise.

Votre dossier complet (lettre de motivation, curriculum vitae, copie des certificats et diplômes) est à adresser d'ici au **7 mars 2025** à : Municipalité de Lully, Mme Jufer Tissot, Secrétaire municipale, route de Lussy 2, Case postale 143, 1132 Lully ou greffe(a)lully.ch.

Il ne sera répondu qu'aux dossiers correspondant à l'annonce.